



# 3ème Montée historique de Richelle

Le dimanche 21 mai 2017

## REGLEMENT PARTICULIER

### Avertissement

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui et pour les autres.

Adresse exacte des Vérifications Administratives préliminaires du jeudi 18 mai 2017:

Salle Notre Club

Cour de justice 11 4600 Richelle

### COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Écurie Baudouin Visétoise

N° d'entreprise : 0408.265.179

### GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Directeur de « Course » : FRANKENNE Jennifer      Lic. ASAF : LG459
- Directeur de « Course » adjoint : SCHNEIDERS Michel      Lic. ASAF : LG568
- Secrétaire du meeting : DE CONINCK Fabienne      Lic. ASAF : LG689
- Directeur de la sécurité : ANTOINE Alain      Lic. ASAF : LG572
- Responsable du Parc des coureurs : MATHYS Maryvonne
- Equipe médicale : Belgian Help and Rescue Team asbl
- Ambulances : Paramedical Team      Nombre : 2
- Commissaires Sportifs ASAF
- Président de collège : SEVRIN Lambert      Lic. ASAF : LG419
- Membres : SAVARY Rémy      Lic. ASAF : NA954
- VANSTEYVOORT André      Lic. ASAF : BT101
- Commissaires Techniques ASAF
- Président de collège : SAINT-REMY Guy      Lic. ASAF : LG406
- Membre : LEMENS Alain      Lic. ASAF : LG461
- Stagiaire : GRAEVEN Henry      Lic. ASAF : LG453
- Secrétaire : PEREIRA Magali      Lic. ASAF : LG452
- Inspecteur - Sécurité ASAF : SEVRIN Lambert      Lic. ASAF : LG419

- Stagiaire : Dejaifve Stéphane

## GENERALITES

- a) Dénomination : Montée historique de Richelle
- b) Date : Dimanche 21 mai 2017
- c) Parc des participants : Chaussée d'Argenteau 4600 Visé
- d) Vérifications administratives : Chapiteau situé Chaussée d'Argenteau 34 à Visé
- e) Vérifications techniques : Tonnelle à l'entrée du Parc des Coureurs chaussées d'Argenteau n°68 à Visé
- f) Parcours : Rue de Richelle et Rue Saint-Remy à Richelle
- g) Circuit en activité : le 21 mai 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30.

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

## PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au " Règlement Particulier Montées/Sprints Historiques - Montées/Sprints en Or", dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII - C des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

### Article 1 : Parcours

1. Largeur moyenne de la route : 5,5 mètres - Longueur de la côte/Sprint : 1660 mètres.
2. Départ : Route d'Argenteaux à Richelle
3. Arrivée : Rue Saint-Remy à Richelle
4. Homologation : Le 20 mars 2017 par Lambert Sevrin

## Article 2 : Véhicules

**Seul, un modèle de véhicule entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991, à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (**même « body »**) fabriqués **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit**.**

Des véhicules répondant à ces critères, mais équipés de culasse et/ou de moteur de substitution (**même hors période de référence**) pourront également être admis au départ, pour autant que ces éléments soient de la même marque que le véhicule ou celle du moteur dont il était équipé d'origine **\*\***.

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

- Si un moteur ou une culasse de substitution sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra excéder :

- **2000 cc** pour un moteur suralimenté ;

- **2500 cc** pour les moteurs équipés de plus de 3 soupapes par cylindre (ou sans soupapes) ;

- **3000 cc** pour les moteurs comportant 2 ou 3 soupapes par cylindre.

**\*\* NOUVEAU :**

- Des véhicules équipés d'un moteur d'une autre marque que celle du véhicule ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admis au départ, pour autant qu'ils aient obtenu une homologation, dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN.

Ces véhicules ne seront admis au départ que pour autant qu'ils soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

- Malgré la présentation d'une telle fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées, à celles reprises ci-dessus.

- Diamètre de la bride du compresseur = 34mm, au maximum pour un moteur "essence" ; 37mm pour un moteur "Diesel".

**N.B.** : Des contrôles de cylindrée pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquise aux véhicules non qualifiables. L'amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

- D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration), un véhicule ne pourra être équipé d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé

**Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.**

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. - 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**NB** : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

Aucune fiche d'identité ni passeport technique ne sont à produire.

**Les voitures découvertes, les monoplaces, les barquettes, les protos ou assimilés ne seront pas admis au départ ;**

**Il y a des clôtures en fils métalliques non protégées, le long du parcours.**

Dès lors, seules les voitures "conduites intérieures" seront autorisées à participer et les voitures du type "Cabriolet/Roadster" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. Clôtures) dans l'habitacle. Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas aux véhicules, d'origine, sans capote ni toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le **31/12/1961**. Afin de garantir une sécurité maximale, ces véhicules seront, dans la mesure du possible, regroupés dans l'ordre des départs et pourront, sur simple requête d'un Commissaire Sportif en fonction (notamment si l'un ou plusieurs de ces véhicules s'avère(nt) très rapide(s)), être précédés d'un "pace car". Pour autant que de besoin, il est précisé qu'en l'espèce, le rôle de ce "pace car" ne sera pas "d'ouvrir la route" mais bien de limiter la vitesse d'évolution.

### **Article 3 : Engagement - Frais - Listes**

- 3.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé (Par courriel ou voie postale) à : [jenniferfranken@hotmai.fr](mailto:jenniferfranken@hotmai.fr)  
Jennifer FRANKENNE 137, Rue de Liège 4041 VOTTEM
- 3.2. Les frais d'inscription s'élèvent à **115€**, assurances comprises ainsi qu'une assiette barbecue.  
La participation à la Montée/Sprint en Or est liée au paiement d'un supplément d'inscription (cf. : assurance) de **15€**.  
Pour un repas supplémentaire, il vous suffit de le commander en envoyant votre engagement pour la somme de 15€.  
Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant : **BE34 0680 3551 8090**  
Avec la communication suivante : **MH Richelle NOM Prénom**, pour le jeudi 18 mai 2017 au plus tard (attention aux délais bancaires). Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de **5€** et perçus le jour de l'épreuve.
- 3.3. Liste des engagés. Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.
- 3.4. La liste exhaustive des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14 heures. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h, la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.
- 3.5. **Le nombre de voitures admises est strictement limité à 120.**  
**ATTENTION** : Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour

n'importe quel autre motif.

#### **Article 4 : Vérifications administratives**

4.1. Les Vérifications Administratives préliminaires des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu à la salle « Notre Club », cour de justice, 11 à Richelle, le 17 mai 2017, de 18h00 à 20h00.

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu au chapiteau situé Chaussée d'Argenteau, 34 4600 Visé, le 21 mai 2017, de 07h00 à 10h00.

4.2. Documents à présenter : Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.

**Attention : (Voir Ch. VII -C, art. 1.4, du RP Montées/Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF)**

4.3. Licences : L'épreuve est ouverte aux titulaires des licences ASAF (ou équivalentes VAS) en cours de validité : **1J-L ; 1J-B ; L ; C ; B ; A4 ; A3 ; A2 ; A1.**

Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager - 10 €) ou « 1 J-B » (50 € : couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 14 heures, par les Commissaires Sportifs.

**Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.  
Aucune dérogation ne sera possible à cet égard, même en cas de filiation entre le conducteur et le candidat passager.**

#### **Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en Montée/Sprint Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées/Sprints Historiques)**

5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.

5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), aucune vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée. Les concurrents déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les **concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements** éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

#### **Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"**

6.1. Une même voiture pourra être inscrite par deux pilotes différents

6.2. La liste des voitures et pilotes qualifiés au départ devra correspondre exactement au nombre de voitures et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

6.3. **Le nombre des montées est limité à 7**

L'organisateur a prévu dans son timing, un premier passage considéré comme une découverte du parcours, lors duquel il sera interdit d'embarquer un passager. Si un participant n'a pas la possibilité d'effectuer cette découverte en même temps que les

autres, sa première montée sera considérée comme étant cette découverte, tout passager étant alors également interdit (Art.1.5.7 du R.P.M.H.)

### **Article 7 : Comportement responsable**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une MH, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements", **Carton Jaune et Carton Rouge**. A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

### **Article 8 : Montée/Sprint en Or**

8.1. Dans les strictes conditions de l'art. 2 du Règlement particulier " Montées/Sprints historiques - Montées/Sprints en Or", une unique montée chronométrée sera organisée de 16h30 à 18h30, pour les véhicules **ayant pris part à la Montée/Sprint Historique**, en ordre techniquement et préalablement inscrits dans cette catégorie.

- La Montée/Sprint en Or, contrairement à la Montée/Sprint Historique, est une **compétition** totalement assimilable à une Course de Côte ou à un Sprint classique.

**Toutes les dispositions sportives, administratives et sécuritaires prévues dans le R.P. de ces disciplines, y sont donc applicables.**

8.2. Admission des voitures en MO/Sp. O

**En classes A, B, C et D**, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir 1.2.5.) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1991 à minuit**.

Cet accès est étendu aux voitures identiques (**même « body » et même motorisation**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure à ce moment**.

**Toutes ces voitures devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.**

#### **NOUVEAU :**

**En classe S/R**, la "Montée/Sprint en Or" est accessible aux seules VOITURES FERMEES répondant aux mêmes critères d'ancienneté (31 décembre 1991, à minuit) mais qui ne sont **pas conformes** aux spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

Dans cette classe, des voitures de **même "Body"**, équipées de **culasse et/ou moteur de substitution, même "hors période de référence"**, pourront être admises au départ, dans le respect des autres conditions d'admission, reprises au point 1.3.- Encadré)

**\*\***

**\*\*Des voitures équipées d'un moteur d'une autre marque que celle de la voiture ou de celle du moteur l'équipant à l'origine, seront également admises à participer en classe S/R, pour autant qu'elles aient obtenu une homologation, dans cette configuration, de la part de la FIA ou de l'une de ses ASN.**

**Ces voitures ne seront admises en classe S/R que pour autant qu'elles soient, en**

tous points conformes à cette fiche d'homologation.

Malgré la présentation d'une telle fiche d'homologation, les cylindrées des moteurs implantés y resteront limitées à celles reprises au point 1.3, ci-dessus.

**Rappel** : Diamètre de la bride du compresseur = 34mm, au maximum pour un moteur "essence" ; 37mm pour un moteur "Diesel".

**N.B.** : D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration), une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.

Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

8.3. Les véhicules seront répartis en 5 classes : A, B, C, D et S/R ;

- **A** : de 0 à 1300 cc ;
- **B** : de 1301 à 1600 cc ;
- **C** : de 1601 à 2000 cc ;
- **D** : + de 2000 cc ;
- **S/R** : toutes classes confondues.

8.4. **Les pilotes seront seuls à bord**

8.5. Une "Super Finale" réservée aux dix premiers classés de la "Montée / Sprint en Or" aura lieu de 17h30 à 18h00.

8.6. Un " Final Three" réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière

8.7. **Les performances réalisées seront pondérées par des coefficients déterminés par la motorisation, le mode de propulsion et, en classe S/R, par l'âge de la voiture (voir 2.2.3, du RP Montées/Sprints Historiques).**

8.8. En cas d'ex aequo, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.

8.9. Aucun système de chronométrage ne sera installé sur le parcours avant le déroulement de la Montée en Or.

#### **Article 9 : Vérifications administratives en Montée en Or**

9.1. Les pilotes doivent, pour y prendre part, disposer, au minimum, de la licence "A4" ou "1J-A4".

Licences admises : **1J-A4 ; A4 ; A3 ; A2 ; A1** ou équivalentes VAS.

**Attention : "A3" annuelle, au minimum, si véhicule de la classe S/R (pas de licence journalière de ce niveau, délivrée sur place).**

#### **Article 10 : Vérifications techniques en Montée en Or**

10.1. Les vérifications techniques auront lieu à la tonnelle à l'entrée du Parc des Coureurs chaussées d'Argenteau n°68 à Visé

10.2. Seuls les véhicules inscrits pour la Montée en Or devront obligatoirement s'y soumettre, selon le timing suivant : de 7h00 à 10h00.

#### **Article 11 : Prix - souvenirs**

11.1. Des prix seront remis aux cinq premiers classés de la Montée en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.

11.2. Le classement de cette montée en OR sera repris au challenge de la Principauté 2017 de la CSAP Liège.



## **Article 12 : Timing**

- Le Jeudi 30 mars 2017 : Publication du Règlement Particulier
- Le Jeudi 18 mai 2017 : Vérifications Administratives préliminaires à la Salle Notre Club cour de justice 11 à Richelle
- Le Vendredi 19 mai 2017 : Clôture des inscriptions à droits simples
- Le Dimanche 21 mai 2017 :
  - 7h00 : Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences  
Ouverture des Contrôles de conformité et des Vérifications techniques  
(Montée en Or)
  - 9h00 : Circuit en activité
  - 9h30 : Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements
  - 10h00 : Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences  
Fermeture des Vérifications Techniques (Montée en Or)
  - 12h00 : Arrêt des montées
  - 13h30 : Circuit en activité
  - 14h00 : Fin de la délivrance des licences « passager »
  - 16h30 : Montée en Or
  - 17h30 : Super Finale et Final Three
  - 18h30 : Fin des montées
  - 19h30 : Remise des prix.

## **Article 13 : Approbations**

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAP Liège, en date du 22/03/2017, par Jean-Claude DORMAL Lic. ASAF n° LG415



- de l'ASAF, en date du 23/03/2017 par Bernard Hayez, Lic. ASAF n° 1
- La licence d'homologation a été établie par Lambert SEVRIN Lic. ASAF n° LG419, en date du 20/03/2017.



**Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.**

**Epreuve : Montée Historique de Richelle**

**Date : 21 mai 2017**

**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 19 mai 2017 à :**  
par voie postale : Jennifer Frankenne Rue de Liège,137 4041 Vottem  
par e-mail : jenniferfrankenne@hotmail.fr

**\* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu*</b> le ...../...../.....	<b>Paiement reçu*</b> le ...../...../.....	<b>DIVISION*</b>	<b>NUMERO ATTRIBUE*</b>
		<b>CLASSE*</b>	

**Avertissement**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la journée.

Les manifestations du type « Vintage Démo » ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

**PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : « ..... »	Prénom : .....	Homme /Femme
Né(e) le : .....	Adresse : .....	N° : .....
Code postal : .....	Localité : .....	
Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : ..... E-mail : .....		

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

**LICENCES ANNUELLES :- Toutes (ASAF et VAS) en Montée/Sprint Histo;  
- "A4", au minimum, pour les "Montées/sprints en Or" et "A3", si S/R.**

	ASAF					VAS					N° Licence	Type
CSAP/PAK	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....

**LICENCES JOURNALIERES ASAF**

<b>Minimum requis :</b> Montée/Sprint historique : licence "1J-L" Montée/Sprint en Or : licence "1J-A4" !! Classe S/R : Pas de licence journalière possible !!	Délivrées sur place
---	---------------------

**VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)**

<b>Marque</b>	<b>Type</b>	<b>Cylindrée</b>	<b>Année</b>	<b>Immatriculation</b>			
.....	.....	..... CC	.....	.....			
<b>Palmarès de la voiture (facultatif) :</b> ..... .....			<b>Si "Montée/Sprint en Or", Classe :</b>				
			<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>S/R</b>

**\*A compléter si deux pilotes sur la même voiture**

<b>Si Pilote seul</b>	<b>*Nom du 1er Pilote</b>	<b>*Nom du 2ème Pilote</b>
.....	.....	.....

Date : .....

Signature(s) du (des) pilote(s), précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

" ..... "

EPREUVE : Montée Historique de Richelle

Date : 21 mai 2017

N° :

## VERIFICATIONS Montée Historique

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

### 1<sup>er</sup>\* PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « ..... »						Prénom :					Signature :	
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province : <input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

Je, soussigné,

désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

### 2<sup>ème</sup> PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : « ..... »						Prénom :					Signature :	
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province : <input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>	.....	.....

Je, soussigné,

désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après

## VEHICULE

Première année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN : .....

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Éclairage		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		<b>Commissaire Technique</b>	
Casque		Licence N° :	
Pneumatiques		Nom/Cachet :	
Divers :			
		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>	

# Montée Historique de Richelle

Date: 21 mai 2017

N°: .....

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Nom:	Si pseudonyme:	Prénom:	Signature:									
...../ « ..... »		.....	.....									
Province:	<b>ASAF</b>				<b>VAS</b>				<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>		
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

### VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....	.....	.....cc	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	.....	.....
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers:			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Siège Appui-tête		<b>!! Si le véhicule est immatriculé et doit emprunter la voie publique, vérifier les documents de bord</b>			
Casque / FHR (HANS ou assimilé)					
Fixations dans l'habitacle		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Protections des tuyauteries		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Publicités sur vitres		Commissaire Technique (signature):			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet:			
Ornement extérieur		Licence N°:			
Echappement		Signature du SECRETARIAT (V.A.)			

Montée Historique de Richelle

Date: 12 juin 2016

Club organisateur : Ecurie Baudouin Visétoise a.s.b.l.

## Bulletin d'inscription « PASSAGER »

À présenter compléter au secrétariat le jour de l'événement

\* C A S E S R É S E R V É E S À L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Frais de participation *</u>	<u>Paiement reçu*</u>	<b>NUMÉRO ATTRIBUÉ :</b>	*

### PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme/ Femme  
...../ « ..... » .....

Province, type et n° de licence annuelle 2017 : ... .. Club : .....  
N.B. : Min. = licence « 1J-L » délivrée par le commissaire sportif présent

Né(e) le° : ..... Adresse° : ..... N° : ..... [ ]

Code postal° : ..... Localité° : ..... [ ]

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : ..... E-mail : .....

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de la manifestation susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Date : ..... Signature du passager précédée de la mention « Lu et approuvé »

« ..... » .....

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je, soussigné(e), ..... , licence n° ..... ,  
passager (passagère) lors de l'épreuve reprise ci-dessus,

**m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours**

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.

Fait à ..... , le ..... . Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le passager, la passagère :

**En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.**